

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC320

présenté par

Mme Manin, M. Juanico, Mme Victory, Mme Tolmont, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter le rapport annexé par les alinéas suivants :

« 5. Disposition finale : parité dans l'enseignement supérieur et la recherche

« La présente loi se donne pour objectif de réduire les inégalités entre femmes et hommes existant dans le milieu de la recherche et de l'enseignement supérieur. Toutes les dispositions nouvellement créées, ainsi que les textes existants et applicables, doivent être regardés à l'aune du principe d'égalité entre les femmes et les hommes. L'objectif de parité doit transparaître notamment dans les recrutements, le versement des primes, les fonctions et nominations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, les femmes ne représentent que 28 % chercheurs et 36 % des vice-présidents d'universités ; à la rentrée 2019, seules 10 universités sur 74 étaient présidées par des femmes et 2 femmes seulement étaient à la tête des 23 COMUE et associations d'universités. Les chiffres peuvent être multipliés mais montrent le même constat implacable : les femmes sont sous-représentées dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, seuls 30 % des appels à projets ANR sont portés par des femmes et celles-ci sont moins nombreuses dans le corps de professeurs d'université (21,8 %) que parmi les maîtres de conférences (33,1 %), des chiffres affreusement bas comparés aux pays voisins.

Cet amendement propose d'y remédier afin de rendre concrète la « grande cause du quinquennat » pour l'égalité femme-homme.